

### DÉLÉGATION DE CÔTE-NORD



## APERÇU

Toutes les sélections seront effectuées conformément aux normes d'opération des Jeux du Québec, et seront soumises à la fédération d'athlétisme du Québec ainsi qu'au partenaire régional (URLS Côte-Nord) pour validation et approbation.

Le comité de sélection régional, sous la supervision du répondant désigné par la FQA, est responsable de la mise en œuvre de ces critères, et détient l'autorité unique de prendre toutes les décisions concernant la sélection de l'équipe pour les Jeux du Québec.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter Marco Morin : [amarlou@globetrotter.net](mailto:amarlou@globetrotter.net)

## 1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### 1.1. LIEU ET DATES DES JEUX DU QUÉBEC

Thetford Mines, Québec, du 28 au 31 juillet

### 1.2. DATES IMPORTANTES

Dates importantes		
DATES	DESCRIPTION	ENDROIT
1 <sup>er</sup> janvier 2017– 1 <sup>er</sup> juillet 2018	Période de réalisation des standards "Espoirs Régionaux" (voir tableau en annexe)	
26 et 27 mai 2018	Première finale régionale Afin d'être admissible à la sélection, vous devez participer à au moins une des finales régionales	Baie-Comeau
23 juin 2018	Deuxième finale régionale	Baie-Comeau
26 mai au 23 juin 2018	Période de qualification pour la sélection (voir section 2.1.1).	
24 juin 2018	Réunion du comité de sélection	
6 juillet 2018	Athlètes sélectionnés: Date limite d'inscription	
17 juillet 2018 18 juillet 2018	Soirée pré-départ	Baie-Comeau Sept-îles
27 juillet 2018	Arrivée des délégations à la Finale Provinciale des Jeux du Québec	Thetford Mines, Québec
28 au 31 juillet 2018	Dates de compétition	Thetford Mines, Québec
31 juillet 2018	Retour des délégations	

# JEUX DU QUÉBEC 2018 – THETFORD

## CRITÈRES DE SÉLECTION EN ATHLÉTISME

### 1.3. ADMISSIBILITÉ

Afin d'être admissible à participer à la Finale Provinciale des Jeux du Québec, l'athlète doit :

- Être membre de la FQA
- Être né en 2001, 2002, 2003, 2004;
- Avoir participé à au moins une finale régionale de votre région. La demande de participation à la deuxième finale régionale du 23 juin doit être transmise au répondant régional, Marco Morin et sera acceptée que si l'athlète fournit une justification d'absence lors de la première finale régionale.
- Pour la période du 1<sup>e</sup> janvier 2017 à 23 juin 2018 atteindre le standard « Espoir Régional » dans au moins une épreuve où il sera inscrit en vue de la Finale des Jeux du Québec. Voir le tableau en annexe.

### 1.4. LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

L'athlète doit représenter la région où est situé son domicile en date du 1er mai 2018.

*« Le lieu d'appartenance de l'athlète sera déterminé en fonction de l'adresse de son domicile, tel que mentionnée sur son bulletin scolaire de l'année en cours\*. L'athlète est présumé domicilié chez le parent ou tuteur avec lequel il passe la majorité de son temps. Si le bulletin scolaire comporte deux lieux de résidence, celui de la région de l'école fréquentée sera retenu. »*

\*Note : Une personne a en vertu du code civil du Québec un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps.

### 1.5. SURCLASSEMENT

Autorisé, mais limité à une seule catégorie d'âge. Par conséquent, les athlètes nés après le 31 décembre 2004 ne sont pas admissibles en vue de la Finale des Jeux du Québec à l'été 2018.

### 1.6. ÉPREUVES

Chaque athlète sélectionné peut être inscrit à un maximum de 3 épreuves individuelles et deux relais ou aux épreuves combinées (heptathlon, décathlon) et deux relais.

Les délégations peuvent inscrire 2 athlètes par épreuve individuelle de même qu'aux épreuves combinées et 1 équipe par épreuve de relais.

100m, 200m, 400m, 800m, 1500m, 3000m, 110mH (hommes haies 36"), 100mH (femmes haies 30"), 400mH (hommes haies 33" / femmes haies 30"), 2000m steeple (hommes haies 33" / femmes haies 30"), 3000m marche, relais 4x100m, relais 4x400m, hauteur, perche, longueur, triple saut, poids (hommes 5kg, femmes 3kg), disque (hommes 1.5kg, femmes 1kg), javelot (hommes 700g, femmes 500g), heptathlon (femmes), décathlon (hommes).

### 1.7 COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

30 athlètes maximum, 4 entraîneurs, 1 gérant d'équipe.

### 1.8 DATE DE SÉLECTION

Le comité de sélection régional finalisera la composition de l'équipe. La sélection des athlètes aura lieu le 24 juin 2018. Seul ceux sélectionnés par le comité seront contactés. Les athlètes auront jusqu'au 9 juillet pour confirmer leur inscription.

### 1.9 FRAIS D'INSCRIPTION

140.00 \$

## 2 OBJECTIFS DE L'ÉQUIPE

Pour l'édition 2018 des Jeux nous visons le premier 2 tiers pour notre région en tenant compte du bassin d'athlète et des nouveaux critères de sélection et ce tout en favorisant de saines habitudes.

## 3 PROCESSUS DE SÉLECTION

En vue de la réunion du comité de sélection régional, un classement prioritaire sera établi, lequel tiendra compte, d'une part, de la meilleure performance que l'athlète aura obtenue lors de la période de qualification, et d'autre part, du rang de ce dernier à la finale régionale du 3 juin 2018.

L'annonce finale de la délégation Nord-Côtière se fera au terme de la période de qualification (après le 24 juin 2018). Tous les athlètes, retenus seront avisés par courriel. Les athlètes sélectionnés seront informés des épreuves qu'ils sont susceptibles de réaliser lors des Jeux du Québec. Ainsi, ils auront plus de 4 semaines pour s'entraîner et gagner de l'expérience sur ces épreuves

### 3.1 SÉLECTION

#### 3.1.1 SÉLECTION AUTOMATIQUE

3.1.1.1 D'après le classement prioritaire. Octroyée à l'athlète qui est classé dans le top 2 du classement prioritaire sur une épreuve et remporte cette même épreuve à la finale régionale du 26-27 mai 2018, cet athlète ayant satisfait aux critères d'admissibilité énumérés à la section 1.

3.1.1.2 D'après le classement prioritaire. Octroyée au meilleur athlète par épreuve pendant la période de qualification, cet athlète ayant satisfait aux critères d'admissibilité énumérés à la section 1.

### 3.1.2 SÉLECTION DISCRETIONNAIRE

Les athlètes qui ne sont pas choisis par la sélection automatique, mais qui ont satisfait aux critères d'admissibilité énumérés à la section 1.3, seront choisis à la discrétion du comité de sélection.

Des exemples des facteurs influençant leurs décisions sont ci-dessous. Il est à noter que cette liste n'est pas exhaustive.

- Classements potentiels de l'athlète lors des Jeux du Québec 2018
- Écart relatif de la meilleure performance par rapport au standard requis sur l'épreuve
- Performances réalisées pendant la période de qualification et lors de la finale régionale du 23 juin 2018
- Capacité à concourir dans trois épreuves lors des Jeux Québec 2018 (et y être compétitif)
- Épreuves à combler au sein de la délégation régionale
- Autres facteurs jugés pertinents par le comité de sélection

# JEUX DU QUÉBEC 2018 – THETFORD

## ANNEXE

### NORMES DE NIVEAU «ESPOIR PROVINCIAL » ET ÉQUIVALENCES

Juvénile (U18) féminin		Juvénile (U18) masculin	
<b>100m</b> <i>60m</i>	<b>13.8 / 14.05</b> 8.98	<b>100m</b> <i>60m</i>	<b>12.1/12.39</b> 7.93
<b>200m</b>	<b>28.8/29.11</b>	<b>200m</b>	<b>24.8/25.07</b>
<b>400m</b> <i>300m</i>	<b>1:07.9/1:08.12</b> 47.8/48.02	<b>400m</b> <i>300m</i>	<b>56.3/56.50</b> 40.2/40.39
<b>800m</b> <i>600m</i> <i>1000m</i>	<b>2:39.55</b> 1:55.28 3:28.61	<b>800m</b> <i>600m</i> <i>1000m</i>	<b>2:13.13</b> 1:35.09 2:53.64
<b>1500m</b> <i>1200m</i>	<b>5:30.91</b> 4:14.67	<b>1500m</b> <i>1200m</i>	<b>4:39.50</b> 3:35.24
<b>3000m</b> <i>2000m</i>	<b>12:12.14</b> 7:43.39	<b>3000m</b> <i>2000m</i>	<b>10:15.65</b> 6:30.85
<b>100m haies</b> <i>80m haies</i> <i>60m haies</i>	<b>18.7/18.97</b> 16.1/16.37 11.61	<b>110m haies</b> <i>100m haies</i> <i>60m haies</i>	<b>18.0/18.25</b> 16.9/17.15 10.32
<b>400m haies</b> <i>200m haies</i>	<b>1:16.3/1:16.51</b> 32.1/32.40	<b>400m haies</b> <i>200m haies</i>	<b>1:05.4/1:05.56</b> 28.4/28.71
<b>2000m steeple</b> <i>1500m steeple</i>	<b>8:21.83</b> 5:41.10	<b>2000m steeple</b> <i>1500m steeple</i>	<b>7:01.81</b> 4:44.19
<b>3000m marche</b> <i>1500m marche</i>	<b>19:54.66</b> 8:50.63	<b>3000m marche</b> <i>1500m marche</i>	<b>18:56.74</b> 8:26.94
<b>Hauteur</b>	<b>1.36m</b>	<b>Hauteur</b>	<b>1.65m</b>
<b>Perche</b>	<b>2.10m</b>	<b>Perche</b>	<b>2.65m</b>
<b>Longueur</b>	<b>4.21m</b>	<b>Longueur</b>	<b>5.16m</b>
<b>Triple saut</b>	<b>8.94m</b>	<b>Triple saut</b>	<b>10.75m</b>
<b>Poids 3kg</b>	<b>8.64m</b>	<b>Poids 5kg</b> <i>Poids 4kg</i>	<b>10.13m</b> 11.33m
<b>Disque 1kg</b>	<b>20.79m</b>	<b>Disque 1.5kg</b> <i>Disque 1kg</i>	<b>26.19m</b> 32.08m
<b>Marteau 3kg</b>	<b>23.88m</b>	<b>Marteau 5kg</b> <i>Marteau 4kg</i>	<b>28.44m</b> 31.80m
<b>Javelot 500g</b>	<b>24.00m</b>	<b>Javelot 700g</b> <i>Javelot 600g</i>	<b>34.80m</b> 37.59m
<b>Heptathlon</b> <i>Pentathlon</i>	<b>2703</b> 1978	<b>Décathlon</b> <i>Pentathlon</i>	<b>3620</b> 1922